



PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Faculté

Droit & Sciences Politiques

Références de la session

Numéro de la session	Date	Session	
		Ordinaire	Extraordinaire
N° 02	22/05/2025	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Textes de référence :

1. Décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université, modifié et complété (art. 43 à 47) ;
2. Arrêté n° 53 du 5 mai 2004 fixant les modalités de fonctionnement du Conseil scientifique de la Faculté ;
3. Arrêté n° 579 du 24 mai 2022 fixant la liste nominative des membres du Conseil scientifique de la Faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Bejaia ;
4. Note de M. le Secrétaire général n° 1500 du 25 décembre 2019.

Domaines de délibération du conseil scientifique de faculté

Conformément à l'article 45 du décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 suscité, le conseil scientifique de faculté délibère sur :

1. L'organisation de l'enseignement et son contenu,
2. L'organisation des travaux de recherche,
3. Les propositions de programmes de recherche,
4. Les propositions de création ou de suppression de départements et/ou de filières et d'unités et de laboratoires de recherche,
5. Les propositions d'ouverture, de reconduction et/ou de fermeture des filières de post-graduation et le nombre de postes à pourvoir,
6. Les profils et les besoins en enseignants.

Il est, en outre, chargé :

7. D'agrèer les sujets de recherche de post-graduation et en propose les jurys de soutenance,
8. De proposer les jurys d'habilitation universitaire,
9. D'examiner les bilans d'activités pédagogiques et scientifiques de la faculté qui sont transmis par le doyen de la faculté au recteur de l'université, accompagnés des avis et recommandations du conseil.

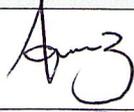
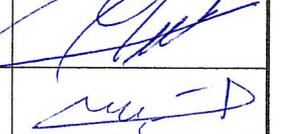
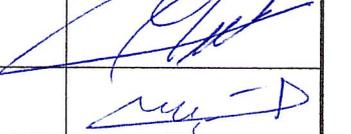
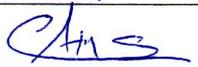
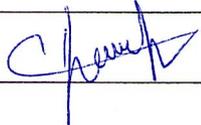
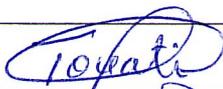
Il est saisi de toutes autres questions d'ordre pédagogique ou scientifique qui lui sont soumises par le doyen

Le conseil scientifique de faculté exerce les prérogatives du conseil scientifique de l'unité de recherche prévu à l'article 16 du décret exécutif n°99-257 du 16 novembre 1999, fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des unités de recherches. En cette qualité, il étudie et émet son avis en particulier en ce qui s'en suit :

1. Les projets de recherches de l'unité et son programme d'activités,
2. L'organisation des travaux scientifiques et technologiques,
3. La création et suppression des équipes de recherche.

1- Liste des présents aux travaux du conseil scientifique de la faculté

Membres du conseil scientifique de la faculté¹

N°	Nom et Prénom	Qualité	Emargement
1	AÏSSAOUI Azedine	Président du conseil scientifique Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
2	ALLAM Lyes	Doyen de la Faculté	
3	MAÏFI Laziz	Vice-Doyen Enseignements	
4	ALLAM Lyès	Vice-Doyen PG recherche & Rel. Ex.	
5	IRATEN Abdallah	Chef département Ens. de base	
6	BEZGHICHE Boubekeur	Chef département droit privé	
7	TEBRI Arezki	Chef département droit public	
8	MAZIZ Abdesslem	Président Comité sc. Dép. Ens. base	
9	HAROUNE Noura	Présidente Comité sc. Dép. Droit privé	
10	NATOURI Karim	Président Comité sc. Dép. Droit public	
11	BOUDA Mohand Ouamar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
12	AMIROUCHE Hania	Représentante enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
13	BARKANI Amar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
14	KEBAÏLI Tayeb	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
15	OUSIDHOUM Youcef	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
16	TOUATI Nassera	Directrice de Laboratoire	
17	BENKHALED Saadi	Représentant Maîtres-assistants	
18	KADOUM Mohamed	Représentant Maîtres-assistants	
19	HACHEMAOUI Nabil	Responsable de la Bibliothèque	

¹ Conformément à l'arrêté n° 579 du 24 mai 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique de la faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa.

Membres du conseil scientifique absents

N°	Nom et Prénom	Qualité
1	NATOURI Karim	Président Comité sc. Dép. Droit public
2	AMIROUCHE Hania	Représentante enseignants de rang magistral dép. Ens. de base
3	OUSIDHOUM Youcef	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé
4	HACHEMAOUI Nabil	Responsable de la bibliothèque

I- Ordre du jour de la session

1. Constitution de jury de soutenance de Thèse de Doctorat science ;
2. Constitution de jurys de soutenance de Thèses 3^{ème} cycle LMD ;
3. Validation de support pédagogique (cours en ligne) ;
4. Validation des critères de distinction entre ouvrage scientifique, pédagogique et de culture juridique ;
5. Changement de destinations (Programme de mobilité de courte durée à l'étranger) ;
6. Demande d'autorisation pour participation aux manifestations internationales ;
7. Propositions de mise fin et nomination aux postes supérieurs.

II- Déroulement des travaux de la session ²

Point n° 1 : Constitution de jury de soutenance de Thèse de Doctorat science : M. HAMROUNE Dihia : Droit

I- Présentation du dossier

Le Conseil a procédé à l'examen d'un point de l'ordre du jour ayant trait à la constitution d'un (01) jury en vue de la soutenance d'une Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle (LMD) et ce, conformément aux dispositions du décret exécutif n° 22-208 du 5 juin 2022 fixant le régime des études et de la formation en vue de l'obtention des diplômes de l'enseignement supérieur, et l'arrêté n° 191 du 16 juillet 2012 fixant l'organisation de la formation de troisième cycle en vue de l'obtention du doctorat, modifié et complété par arrêté n° 345 du 17 octobre 2012, modifié et complété par arrêté n° 329 du 5 mai 2014 ;

Intitulé de la Thèse : " الحوكمة البيئية في مواجهة تحديات الاستثمار "

Au vu du rapport de soutenabilité présenté par M. OUKIL Mohamed Amine, Directeur de Thèse ;
Au vu de l'article présenté par l'intéressée intitulé :

" الحكاممة البيئية التشاركية مقارنة لترشيد القرار الاستثماري "

Publié dans la Revue " المجلة الأكاديمية للبحث القانوني ", vol. 10, n° 02, Juin 2019, pp154. -168.,
disponible sur le lien : <https://asjp.cerist.dz/en/article/104162>

1. Jury de soutenance de : Mlle. HAMROUNE Dihia

Au vu du classement de la Revue Académique de la Recherche Juridique dans la catégorie « C » en vertu de l'arrêté n° 586 du 21 juin 2018, fixant la liste des revues scientifiques nationales de catégorie « C », modifié et complété par l'arrêté n° 1478 du 26 août 2019 et l'arrêté n° 442 du 22 avril 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil scientifique a procédé à la désignation d'un jury en vue de la soutenance de la thèse de doctorat présentée par Mlle. HAMROUNE Dihia comme suit :

² Le nombre de points est fixé conformément aux points inscrits à l'ordre du jour.

- M. AISSAOUI Azedine, Professeur, Université de Bejaia, Président ;
- M. OUKIL Mohamed Amine, Professeur, Université d'Alger 1, Rapporteur ;
- M. TAOULT Karim, professeur, Université de Bejaia, Examineur ;
- M. BERKANE Abdelghani Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Examineur ;
- M. ZAADI Mohamed Djelloul, Professeur, Université de Bouira, Examineur ;
- M. KHIDER Mohamed, Maître de conférences classe A Université d'Alger 1, Examineur.

Point n° 2 : Constitution de jurys de soutenance de Thèses de Doctorat 3^{ème} cycle LMD

Présentation du dossier

1- M. YOUSFI Bilal

Spécialité : droit public

Le Conseil a procédé à l'examen d'un point de l'ordre du jour ayant trait à la constitution d'un (01) jury en vue de la soutenance d'une Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle (LMD) et ce, conformément aux dispositions du décret exécutif n° 22-208 du 5 juin 2022 fixant le régime des études et de la formation en vue de l'obtention des diplômes de l'enseignement supérieur, et de l'arrêté n° 547 du 02 juin 2016 fixant les modalités d'organisation de la formation de troisième cycle et les conditions de préparation et de soutenance de la thèse de doctorat :

Intitulé de la Thèse " **الأملك الوطنية الخاصة بين التسيير المركزي والمحلي** "

Au vu du rapport de soutenabilité présenté par **Mme. KADRI Nassima** Directeur de Thèse ;

Au vu du dossier de l'intéressée qui cumule **192.5** points ;

Au vu de l'article présenté par l'intéressée intitulé :

" **الإصلاحات الهيكلية لإدارة الأملك الوطنية في الجزائر** "

Publié dans la Revue **مجلة القانون العقاري والبيئة** Vol. 11 n° 01, pp. (213-232). Disponible sur le lien

<https://asjp.cerist.dz/en/article/213054>

Au vu du classement de la Revue **مجلة القانون العقاري والبيئة** dans la catégorie « C » en vertu de l'arrêté n° 586 du 21 juin 2018, fixant la liste des revues scientifiques nationales de catégorie « C », modifié et complété par l'arrêté n° 1478 du 26 août 2019 et l'arrêté n° 442 du 22 avril 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil scientifique a procédé à la désignation d'un jury en vue de la soutenance de la thèse de doctorat présentée par **M. YOUSFI Bilal** comme suit :

- M. BEZGUICHE Boubekour, Professeur, Université de Bejaia, Président ;
- M. KADRI Nassima, Professeur, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- M. TAGHERBIT Razika, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Examinatrice ;
- M. BOUDA Mohand Ouamar, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Examineur ;
- M. KEMMOUNE Houcine, Maître de conférences classe A, Université de Bouira, Examineur ;
- M. KERMI Rima, Maître de conférences classe A, Université de Jijel, Examinatrice.

2- M. BENMANSOUR Salah

Spécialité : droit pénal et sciences criminelles

Le Conseil a procédé à l'examen d'un point de l'ordre du jour ayant trait à la constitution d'un (01) jury en vue de la soutenance d'une Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle (LMD) et ce, conformément aux dispositions du décret exécutif n° 22-208 du 5 juin 2022 fixant le régime des études et de la formation en vue de l'obtention des diplômes de l'enseignement supérieur, et de l'arrêté n° 547 du 02 juin 2016 fixant les modalités d'organisation de la formation de troisième cycle et les conditions de préparation et de soutenance de la thèse de doctorat :

Intitulé de la Thèse " **سلب الحرية قبل المحاكمة في قانون الإجراءات الجزائية** "

Au vu du rapport de soutenabilité présenté par **M. TEBBACHE Azzeddine** Directeur de Thèse ;

Au vu du dossier de l'intéressée qui cumule **205** points ;

Au vu de l'article présenté par l'intéressée intitulé :

" **توجه المشرع الجزائري نحو البدائل المستحدثة للحبس المؤقت: السوار الالكتروني نموذجا** "

Publié dans la Revue *المجلة الأكاديمية للبحث القانوني* Vol. 11 n° 01, pp. (70-90). Disponible sur le lien <https://asjp.cerist.dz/en/article/123306>

Au vu du classement de la Revue *المجلة الأكاديمية للبحث القانوني* dans la catégorie « C » en vertu de l'arrêté n° 586 du 21 juin 2018, fixant la liste des revues scientifiques nationales de catégorie « C », modifié et complété par l'arrêté n° 1478 du 26 août 2019 et l'arrêté n° 442 du 22 avril 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil scientifique a procédé à la désignation d'un jury en vue de la soutenance de la thèse de doctorat présentée par **M. BENMANSOUR Salah** comme suit :

- M. ASSALI Abdelkrim, professeur, université de Béjaïa, Président ;
- M.TEBBACHE Azzeddine, professeur, université de Béjaïa, Rapporteur ;
- M.DJEBIRI Nedjma, Maître de conférences classe A, université de Béjaïa, Examinatrice ;
- M.AMIROUCHE Hania, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Examinatrice ;
- M.BOURAS Mounir, Professeur, Université de Tebessa, Examineur ;
- M.BOUAZIZ Abdelouhab, Maître de conférences classe A, Université de Taref, Examineur.

Point n°3 : Validation de support pédagogique (cours en ligne) :

I- présentation du dossier :

Le Conseil a procédé à l'examen de l'un des points de l'ordre du jour ayant trait à la validation de deux (02) supports pédagogiques (cours en ligne) présentés par :

-M. MOURI Soufiane, Maître de conférences classe A,

Intitulé : " دروس في مقياس المنازعات الادارية "

Destiné aux étudiants de 3^{ème} année Licence, droit public.

-Melle ABDICHE Llila, Maitres de conférences classe « A »,

Intitulé : " دروس في مقياس المنازعات الادارية "

Destiné aux étudiants de 3^{ème} année Licence, droit public

II- Résolutions :

S'agissant des supports pédagogiques présentés par **MOURI Soufiane** et **ABDICHE Llila**, après examen des rapports favorables des experts désignés par le comité scientifique du département de droit public du 05 Mai 2025, pour le premier, et du 14 Mai 2025 pour le deuxième, le Conseil scientifique valide les cours en ligne et émet un avis favorable à leur mise en ligne.

Point n°4 : Validation des critères de distinction entre ouvrage scientifique, pédagogique et de vulgarisation de la culture juridique

I- présentation du dossier :

Suite à la saisine du Conseil scientifique sur la question de la distinction entre les différentes catégories d'ouvrages publiés par les enseignants, les membres du Conseil ont examiné et débattu cette question. À l'issue de leurs travaux, ils ont élaboré le présent rapport explicatif, qui expose les critères retenus pour différencier entre les ouvrages scientifiques, les ouvrages pédagogiques et les ouvrages de vulgarisation de la culture juridique et ce, tant du point de vue formel que du point de vue du contenu, tout en signalant certains indicateurs supplémentaires pouvant aider à la classification.

1- . Distinction sur le plan formel

- **Les ouvrages scientifiques** : suivent une structure académique rigoureuse comprenant une introduction posant la problématique, des axes d'analyse approfondis, des résultats et une conclusion. Ils sont rédigés dans un langage scientifique précis, avec une terminologie juridique spécialisée, et s'appuient sur une bibliographie riche et variée. Le public ciblé est composé de chercheurs, d'enseignants et d'étudiants en post-graduation et des professionnels spécialisés.
- **Les ouvrages pédagogiques** : présentent une forme didactique simplifiée conforme aux unités d'enseignement des programmes universitaires. Ils contiennent généralement des cours structurés, des explications claires, et des exemples pratiques. Leur style est direct et destiné aux

étudiants, avec une documentation fondée sur les programmes officiels, les textes juridiques, et des références pédagogiques.

- **Les ouvrages de vulgarisation de la culture juridique** : se distinguent par une forme simplifiée à visée informative, destinée au grand public. Ils peuvent inclure des illustrations ou des exemples concrets, et sont rédigés dans un langage accessible aux non-spécialistes. Leur contenu est généralement peu référencé d'un point de vue scientifique.

2- Distinction sur le plan du contenu

- **Les ouvrages scientifiques** : visent à contribuer à l'avancement de la recherche juridique en abordant des problématiques précises, analysées selon des approches comparatives et des méthodes de recherche rigoureuses, aboutissant à des conclusions originales qui enrichissent le champ de la connaissance. Leur profondeur scientifique est élevée et ces ouvrages constituent des références dans leur domaine.
- **Les ouvrages pédagogiques** : ont pour but d'accompagner l'apprentissage des étudiants par l'explication des notions fondamentales, la clarification des programmes et la préparation aux examens. Leur contenu est caractérisé par la clarté et la simplicité, sans pour autant traiter de problématiques de recherche.
- **Les ouvrages de vulgarisation de la culture juridique** : cherchent à diffuser la culture juridique dans la société en présentant des principes et concepts juridiques généraux, simplifiés, permettant au citoyen de mieux comprendre ses droits et ses obligations. Ils ne reposent pas sur une problématique de recherche mais relèvent de l'information et de la sensibilisation.

3- Sur la portée indicative des titres : un critère formel complémentaire

Le Conseil note, à travers l'examen d'un certain nombre d'ouvrages juridiques, que la nature du titre peut souvent révéler la catégorie de l'ouvrage, ce qui en fait un indicateur préliminaire utile dans le processus de classification. On peut ainsi observer :

a- Titres typiques des ouvrages scientifiques

Ces titres traduisent généralement une démarche de recherche et d'analyse approfondie. À titre d'exemple :

- « Contribution à... », « Approche juridique de... », « Réflexions sur... », « Études sur... », « Analyse critique de... », « Recherche sur... », « Problématique de... », « Transformations du droit de... », « Enquête sur... », « Essai de compréhension de... », « Étude critique autour de... », « Cadre théorique et analytique de... », « Le régime juridique de... », « Analyse comparative de... », « Nouvelle vision sur... » etc...

b- Titres typiques des ouvrages pédagogiques

Ils visent à simplifier les connaissances et à transmettre les contenus académiques aux étudiants. Exemples courants :

- « Précis de... », « L'essentiel de... », « Manuel de... », « Guide de l'étudiant en... », « Cours de... », « Conférences sur... », « Travaux dirigés de... », « Introduction au droit... », « Principes fondamentaux de... », « Notions de base en... », « Explication simplifiée de... », « Résumé des cours de... », « Le droit expliqué... » etc.

c- Titres typiques des ouvrages de vulgarisation de la culture juridique

- « Comprendre le droit... », « Vos droits en... », « Le droit expliqué simplement... », « Le droit pour tous... », « Introduction simple au droit... », « Le droit expliqué aux citoyens » etc.

Bien que ces titres ne constituent pas un critère décisif en soi, ils offrent un outil d'orientation préliminaire utile, qui doit toujours être confronté au contenu effectif de l'ouvrage pour un classement rigoureux.

Le Conseil ne considère que cette classification, qui combine les critères formels et de contenu, enrichie par des indicateurs complémentaires tels que la formulation du titre, est essentielle pour garantir l'équité et l'objectivité dans l'évaluation des productions académiques des enseignants. Elle contribue également à l'amélioration de la qualité de la production universitaire et de la recherche juridique.

II -Résolution

À la lumière de ce qui précède, le Conseil recommande ce qui suit :

1. Adopter cette typologie comme référence pour l'évaluation des publications des enseignants dans le cadre des promotions ou des soutiens institutionnels.
2. Il peut être fait recours à la constitution d'une commission spécialisée au niveau de la faculté (ou externe à celle-ci) chargée d'examiner et de statuer sur le caractère scientifique des ouvrages, à l'instar de ce qui se fait pour les ouvrages pédagogiques, lorsque cela s'avère nécessaire.
3. Inviter les enseignants à préciser la nature de l'ouvrage lors de sa soumission (scientifique, pédagogique).
4. Le Conseil Scientifique est habilité à statuer sur les ouvrages à caractère scientifique et pédagogique.

Point n°05 demandes de Changement de destinations (Programme de mobilité de courte durée à l'étranger) :

I- Présentation du dossier :

Le conseil a examiné des demandes de changement de destination formulées par les enseignants et étudiants doctorants bénéficiaires de stages de perfectionnement et de séjours scientifiques de haut niveau de courte durée.

Après délibération, le conseil émet un avis favorable aux demandes de changements de destinations des intéressés comme suit :

N°	Nom et prénom	Grade	Destination initiale	Nouvelle destination	Durée
01	BENSLIMANE Mohamed lamine	MCA	Tunisie	Turquie	07 jrs
02	HAMADI Nawal	MCA	France	Egypte	07 jrs
03	ATMANI Karima	MCA	Qatar	Tunisie	07 jrs
04	TEBAA Nadjet	Professeur	France	Egypte	07 jrs
05	BERRI Nouredine	Professeur	Pologne	Turquie	07 jrs
06	AREZKI Nabila	MCA	Pologne	Turquie	07 jrs
07	BELLOUL Amer	MCA	France	Turquie	07 jrs

II- Résolution

Le Conseil émet un avis favorable aux demandes de changements de destination formulées par les enseignants bénéficiaires de Séjours scientifiques de perfectionnement et de haut niveau de courte durée.

Point n°6 Demande d'autorisation pour participation aux manifestations internationales :

I- Présentation du dossier

Le conseil scientifique a été saisi d'une demande d'autorisation de participation à un colloque international par :

❖ **HAROUN Noura**, Professeur,

sur : "الدكاء الاصطناعي ومستقبل الحق في الخصوصية" prévu le 25 et 26 juin 2025 à l'université de Mostaganem.

Intitulé de la communication : "دور السلطة الوطنية لحماية المعطيات الشخصية في تعزيز الحق في الخصوصية في البيئة الرقمية"

❖ **BERAZA Ouahiba**, Professeur,

sur : "الدكاء الاصطناعي ومستقبل الحق في الخصوصية" prévu le 25 et 26 juin 2025 à l'université de Mostaganem.

Intitulé de la communication : "دور السلطة الوطنية لحماية المعطيات الشخصية في تعزيز الحق في الخصوصية في البيئة الرقمية"

❖ **KADRI Nassima**, Professeur,

sur : "الدكاء الاصطناعي ومستقبل الحق في الخصوصية" prévu le 25 et 26 juin 2025 à l'université de Mostaganem.

Intitulé de la communication : " **Le cadre institutionnel de la protection des données personnelles : le défi de l'insistance des moyens d'action** »

❖ **BARKAT Djohra**, Professeur,

sur : " الذكاء الاصطناعي ومستقبل الحق في الخصوصية" prévu le 25 et 26 juin 2025 à l'université de Mostaganem.

Intitulé de la communication : « **Le cadre institutionnel de la protection des données personnelles : le défi de l'insistance des moyens d'action** »

❖ **BENMERGHID Tarek**, Maître de conférences classe B,

sur : " الذكاء الاصطناعي ومستقبل الحق في الخصوصية" prévu le 25 et 26 juin 2025 à l'université de Mostaganem.

Intitulé de la communication : "المسؤولية عن فعل الأشياء كأساس لقيام المسؤولية المدنية لمصلحة الهواتف النقالة عن استخدامه الذكاء الاصطناعي"

❖ **KARKADEN Farid**, Maître de Conférences « A »

sur : " الذكاء الاصطناعي ومستقبل الحق في الخصوصية" prévu le 25 et 26 juin 2025 à l'université de Mostaganem.

Intitulé de la communication : "المسؤولية عن فعل الأشياء كأساس لقيام المسؤولية المدنية لمصلحة الهواتف النقالة عن استخدامه الذكاء الاصطناعي"

❖ **OUSSIDHOUM Youssef**, Maître de Conférences « A »,

Sur : الجريمة والمجرم بين الدراسات الإنسانية والاجتماعية والقانون في المجتمعات العربية

Prévu les 21 et 22 juin 2025 organisé par مركز فيتامين الفكر للدراسات والنشر والتكوين –الجزائر ومختبر الدراسات

القانونية ومسؤولية المهنيين –جامعة بشار ومختبر الدراسات القانونية التطبيقية جامعة قسنطينة

Intitulé de la communication : « **le particularisme de la répression pénale de la fraude fiscale** »

❖ **BEZZAHI Saloua**, Maître de Conférences « A »,

Sur : نحو نهضة علمية رصينة

Prévu les 01/02/ et 03 juin 2025 à Université of justice & wisdom in america

Intitulé de la communication : " القيم الأوروبية في عصر الذكاء الاصطناعي : قراءة قانونية نقدية"

❖ **HANIFI Hada**, Maître de Conférences « A »,

Sur : نحو نهضة علمية رصينة

Prévu les 01/02/ et 03 juin 2025 à Université of justice & wisdom in america

Intitulé de la communication : " العدالة التنبئية: عن إمكانية القاضي الروبوت من تجسيد مبدأ المحاكمة العادلة"

❖ **MAAIFI Laziz**, Professeur,

Sur : نحو نهضة علمية رصينة

Prévu les 01/02/ et 03 juin 2025 à Université of justice & wisdom in america

Intitulé de la communication : "المواجهة التشريعية لحماية الطفل في البيئة الرقمية على الصعيد الدولي والوطني."

❖ **BEN MEHAD Ouardia**, Maître de Conférences « A »,

Sur : نحو نهضة علمية رصينة

Prévu les 01/02/ et 03 juin 2025 à Université of justice & wisdom in america

Intitulé de la communication : "المواجهة التشريعية لحماية الطفل في البيئة الرقمية على الصعيد الدولي والوطني."

❖ **BEN SLIMANE Mohamde lamine**, MCA,

Sur : نحو نهضة علمية رصينة

Prévu les 01/02/ et 03 juin 2025 à Université of justice & wisdom in america

Intitulé de la communication : "الذكاء الاصطناعي سبيل لخرق مبدأ الشرعية الجنائية"

❖ **YACOUB Zina**, MCA,

Sur : **Vers une reconfiguration du droit social face aux transformations du travail**, Prévu le 04,05 et 06 juin 2025 à l'Université de Bordeaux, France.

Intitulés des communications : « **La résolution de l'OIT sur le travail décent et l'Economie sociale e solidaire** », « **Quels ajustement en droit de travail à l'ère de l'IA** »

II- Résolutions

Au vu des pièces présentées par les intéressés, le Conseil a émis un avis favorable aux demandes de participation au colloque international présentées par HAROUN Noura, BERAZA Ouahiba, KADRI Nassima, BARKAT Djohra, BENMERGHID Tarek, KARKADEN Farid, OUSSIDHOUM Youssef, BEZZAHI Saloua, HANIFI Hada, MAAIFI Laziz, BEN MEHAD Ouardia., BEN SLIMANE Mohamed Elamine et YACOUB zina

Point n°07 Propositions de mise fin et nomination aux postes supérieurs

I- Présentation du dossier

Après la vacance du poste de responsables de spécialité Droit administratif, suite à la démission de Pr. SAICHE Abdelmalek.

Le doyen de la faculté a proposé la nomination du Pr. AISSAOUI Azedine comme responsable de spécialité Droit administratif.

II- Résolution

Le Conseil a émis un avis favorable à la nomination du Pr. AISSAOUI Azedine dans le poste de responsable de de spécialité Droit administratif.

Conclusion des travaux

1. Résolutions approuvées :

- 1) Constitution de deux jurys de soutenance de thèse de Doctorat science concernant : **M. HAMROUNE Dihia** ;
- 2) Constitution de jurys de soutenance de Thèses de Doctorat de 3ème cycle (LMD) pour les étudiants : **YOUSFI Bilal et BEN MENSOUR Salah** ;
- 3) Validation des supports pédagogiques (cours en ligne) présentées par : **M.MOURI Soufiane, ABDICHE Lila**.
- 4) Validation des critères de distinction entre ouvrage scientifique, pédagogique et de vulgarisation de la culture juridique.
- 5) Avis favorable aux demandes de changements de destination formulées par les enseignants bénéficiaires de Séjours scientifiques de perfectionnement et de haut niveau de courte durée
- 6) Avis favorable aux demandes de participation au colloque international présentée par : **HAROUN Noura, BERAZA Ouahiba, KADRI Nassima, BARKAT Djohra, BENMERGHID Tarek, KARKADEN Farid, OUSSIDHOUM Youssef, BEZZAHI Saloua, HANIFI Hada, MAAIFI Laziz, BEN MEHAD Ouardia, BEN SLIMANE Mohamed Elamine et YACOUB Zina**.
- 7) Avis favorable à la nomination du Pr. **AISSAOUI Azedine** dans le poste de responsable de de spécialité Droit administratif.

2. Recommandations :

Néant.

Le Président du conseil scientifique
de la faculté
AISSAOUI Azedine

رئيس المجلس العلمي
السيد عز الدين ايساوي

- Copie à Monsieur le Recteur de l'Université.
- Copie à Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé des Etudes.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé de la Post-Graduation et de la Recherche.
- Copie pour affichage.

Bejaia, le 22 Mai 2025.

Le Secrétaire de séance
ALLAM Lyès

التعليم العالي و البحث العلمي
الدرج و البحث العلمي و العلاقات
سليح العتوق
المعلم
طالب العميد مكتبنا
و البحث العلمي و العلاقات
السيد عز الدين ايساوي
السيد عز الدين ايساوي